

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conventions signées entre le Conseil national des barreaux et l'Union nationale des carpa

Avant de quitter la présidence de l'Union nationale des carpa, le bâtonnier Bernard Vatier a signé avec le bâtonnier Thierry Wickers, président du Conseil national des barreaux, deux conventions en date du 3 mars 2011, dans l'esprit de partenariat qui a toujours existé entre les deux institutions.

La première a pour objet l'annuaire dynamique de la profession, présent en ligne sur les deux sites institutionnels du Conseil national des barreaux, la participation active de l'Union nationale des carpa dans la constitution du portail e-justice pour les données d'annuaire nécessaires au niveau européen, mais aussi la fourniture de données statistiques pour alimenter l'observatoire du Conseil national des barreaux.

La seconde convention concerne l'acte d'avocat et son archivage. Elle doit permettre d'élaborer des solutions internes à la profession. A cette fin, l'Union nationale participe à l'élaboration du référentiel de sécurité et apportera son expertise reconnue par la Cour des comptes et les Pouvoirs publics.

Ces conventions sont les exemples prometteurs d'une synergie que doit dégager l'esprit de partenariat entre les deux institutions au bénéfice de tous les avocats de France et de leurs clients.

Bâtonnier Sylvain Caille,
Président

16 mars 2011